

**TABLEAU SOMMAIRE DES FONDS  
ET DES PROGRAMMES**

PROGRAMMES	OBJECTIFS	PRINCIPAUX CRITÈRES D'ADMISSION	AIDE FINANCIÈRE
<b>FONDS LOCAL D'INVESTISSEMENT (FLI)</b>	Stimuler l'entrepreneuriat local en favorisant l'accès au capital de démarrage et d'expansion d'entreprises d'économie traditionnelle ou sociale	<ul style="list-style-type: none"> <li>▪ Démontrer la viabilité et la rentabilité de l'entreprise</li> <li>▪ Être une entreprise québécoise, dont l'activité principale financée par le FLI est localisée sur le territoire de la MRC</li> <li>▪ Posséder des connaissances et des compétences liées au projet</li> <li>▪ Effectuer une mise de fonds</li> </ul>	Sous forme de prêt avec ou sans garantie, de cautionnement ou d'obligations pour un montant maximal de 50 000 \$ par entreprise
<b>FONDS DE DÉVELOPPEMENT DES ENTREPRISES EN ÉCONOMIE SOCIALE</b>	Stimuler l'émergence de projets viables au sein d'entreprises d'économie sociale et soutenir la création d'emplois durables	<ul style="list-style-type: none"> <li>▪ Être un organisme sans but lucratif ou une coopérative</li> <li>▪ Poursuivre une finalité sociale</li> <li>▪ Être situé sur le territoire de la MRC</li> <li>▪ Respecter l'autonomie de gestion et le processus de décision démocratique</li> </ul>	Sous forme de subvention de capitalisation et le montant est recommandé par le comité d'économie sociale du CLD
<b>FONDS DE RELANCE DU BAS-RICHELIEU</b>	Consolider et développer les infrastructures industrielles de la région de Sorel-Tracy, soutenir le développement industriel dans les créneaux stratégiques de la région et favoriser l'expansion et la rétention des entreprises	<ul style="list-style-type: none"> <li>▪ Être situé sur le territoire de la MRC</li> <li>▪ Être inclus dans l'un des trois volets suivants : <i>Infrastructures industrielles, Initiatives structurantes ou Innovation, recherche et développement, amélioration de la productivité et diversification économique</i></li> <li>▪ Effectuer une mise de fonds</li> </ul>	L'aide financière diffère selon les volets
<b>SOUTIEN AU TRAVAIL AUTONOME (STA)</b>	Venir en aide aux personnes désirant créer ou acquérir une nouvelle entreprise ou devenir travailleur autonome	<ul style="list-style-type: none"> <li>▪ Être prestataire de la sécurité du revenu (PSR)</li> <li>▪ Être participant de l'assurance-emploi (PAE)</li> <li>▪ Être sans emploi et sans soutien financier</li> <li>▪ Être travailleur à statut précaire</li> <li>▪ Posséder une expérience ou des compétences et une formation en lien avec le projet présenté</li> </ul>	Sous forme de subvention pour un montant minimal de 310 \$ par semaine
<b>JEUNES PROMOTEURS (JP)</b>	Stimuler l'entrepreneuriat auprès des jeunes âgés de 18 à 35 ans et les aider à créer une première ou une deuxième entreprise	<ul style="list-style-type: none"> <li>▪ Être âgé de 18 à 35 ans</li> <li>▪ Posséder une expérience ou une formation pertinente au projet</li> <li>▪ S'engager à travailler à temps plein dans l'entreprise</li> <li>▪ Être situé sur le territoire de la MRC</li> <li>▪ Effectuer une mise de fonds</li> <li>▪ Entraîner la création d'au moins deux emplois dans les deux premières années</li> </ul>	Sous forme d'une contribution non remboursable et varie entre 4000 \$ et 6000 \$ par promoteur

PROGRAMMES	OBJECTIFS	PRINCIPAUX CRITÈRES D'ADMISSION	AIDE FINANCIÈRE
<b>PROGRAMME DE LA FONDATION CANADIENNE DES JEUNES ENTREPRENEURS (FCJE)</b>	Fournir de l'accompagnement de prédémarrage, des ressources d'affaires, du financement de démarrage et du mentorat pour aider les jeunes entrepreneurs à lancer leur propre entreprise et à connaître le succès.	<ul style="list-style-type: none"> <li>▪Avoir entre 18 et 34 ans</li> <li>▪Être légalement autorisé à travailler au Canada (les détenteurs d'un permis de travail ne sont pas admissibles)</li> <li>▪Démontrer la viabilité de l'entreprise par le dépôt d'un plan d'affaires complet</li> <li>▪Être en activité depuis moins de 12 mois</li> <li>▪Posséder une formation/expérience pertinente au projet</li> <li>▪S'engager à travailler avec un mentor pendant deux ans</li> <li>▪Créer, grâce à l'entreprise, un emploi durable à temps plein pour le candidat</li> <li>▪Détenir au moins 51% des actions votantes de l'entreprise (dans le cas d'un partenariat)</li> <li>▪Ne pas étudier à temps plein</li> <li>▪Le prêt ne doit PAS servir au refinancement d'une dette existante</li> </ul>	La FCJE peut prêter jusqu'à 15 000 \$ aux jeunes entrepreneurs pour leur permettre de démarrer leur entreprise. Du financement pouvant atteindre jusqu'à 40 000 \$ est disponible, grâce aux différents services de la FCJE.
<b>FONDS D'INTERVENTION ÉCONOMIQUE RÉGIONAL (FIER) BAS-RICHELIEU</b>	Susciter la participation du secteur privé au capital de risque et favoriser le développement économique des régions.	<ul style="list-style-type: none"> <li>▪Être en processus de démarrage ou en développement</li> <li>▪Être <b>exclus</b> des secteurs suivants : production agricole, immobilier et commerce de détail</li> </ul>	Sous forme d'équité ou de quasi-équité, pour un montant minimal de 50 000 \$ et un maximum de 750 000 \$ par entreprise.
<b>PACTE RURAL</b>	Appuyer des initiatives locales structurantes et réunir les conditions favorables d'animation et de soutien à des projets qui font l'objet d'un consensus à l'intérieur des milieux ruraux de la MRC de Pierre-De Saurel	<ul style="list-style-type: none"> <li>▪Être une municipalité, un organisme municipal ou la MRC</li> <li>▪Être un comité local des municipalités identifiées au Pacte rural</li> <li>▪Être un organisme sans but lucratif et incorporé</li> <li>▪Être une coopérative de solidarité ou une coopérative de consommateurs</li> <li>▪Être un organisme des réseaux de l'éducation, de la santé ou des services sociaux couvrant en tout ou en partie le territoire identifié dans le Pacte rural</li> </ul>	Sous forme de subvention dont le montant est déterminé par la MRC